

Séance du mai 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant que la Commune de Bernissart a été convoquée à participer à
l'Assemblée générale du 19 juin 2025 par mail daté du 30 avril 2025;

Vu les statuts de l'Intercommunale Ideta;

Considérant que la Commune de Bernissart doit désormais être représentée à
l'Assemblée générale par 5 délégués;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués
représentant la Commune de Bernissart à l'Assemblée générale Ordinaire de
l'Agence Intercommunale Ideta le 19 juin 2025;

Que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour
et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par voie électronique;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée, à savoir :

1. Rapport d'activités 2024
2. Comptes annuels au 31.12.2024
3. Affectation du résultat
4. Rapport du Commissaire-Réviseur
5. Décharge au Commissaire-Réviseur
6. Décharge aux Administrateurs
7. Rapport de Rémunération du Conseil d'administration de l'intercommunale Ideta (Art.L6421-1 du CDLD)
8. Rapport du Comité de Rémunération de l'intercommunale Ideta (Art.L1523-17§2)
9. Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5
10. Désignation des réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2025 à 2027
11. Liquidation de la SA Sibiom
12. W³ Western Wallonia Wind & Energy – Cession des participations

13. Démission d'office du Conseil d'Administration
14. Renouvellement du Conseil d'Administration
15. Divers

Considérant que la Commune de Bernissart souhaite jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale;

Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

DECIDE :

- D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 19 juin 2025 d'Ideta :

Le point n° 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport d'activités 2024

PAR

Le point n° 2 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Comptes annuels au 31.12.2024

PAR

Le point n° 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Affectation du résultat

PAR

Le point n° 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport du Commissaire-Réviseur

PAR

Le point n° 5 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Décharge au Commissaire-Réviseur

PAR

Le point n° 6 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Décharge aux Administrateurs

PAR

Le point n° 7 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport de Rémunération du Conseil d'administration de l'intercommunale Ideta (Art.L6421-1 du CDLD)

PAR

Le point n° 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport du Comité de Rémunération de l'intercommunale Ideta (Art.L1523-17§2)

PAR

Le point n° 9 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Rapport spécifique sur les prises de participations CDLD 1512-5

PAR

Le point n° 10 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Désignation des réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2025 à 2027

PAR

Le point n° 11 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Liquidation de la SA Sibiom

PAR

Le point n° 12 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, W³ Western Wallonia Wind & Energy – Cession des participations

PAR

Le point n° 13 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Démission d'office du Conseil d'Administration

PAR

Le point n° 14 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence Intercommunale Ideta, Renouvellement du Conseil d'Administration

PAR

Le point n° 15 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Agence
Intercommunale Ideta, Divers

PAR

- De charger le Conseil Communal de veiller à l'exécution de la présente
délibération.

La délibération contenant le mandat impératif et le vote de la Commune doit parvenir
au Secrétariat d'Ideta à l'adresse suivante : poolassistantesDGSG@ideta.be et/ou
copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale précitée.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN